



## COMMUNIQUE DE L'OFFICE TOGOLAIS DES RECETTES

### Relatif à la collecte d'objets et matériels destinés à l'exposition au sein du Musée de l'Office Togolais des Recettes (OTR)

Le Commissaire Général porte à la connaissance du personnel de l'Office Togolais des Recettes (OTR) et du public qu'il a été créé par décision N°081/2024/OTR/CG du 13 mars 2024, **un musée de l'OTR, dans la perspective de constituer une mémoire vivante de l'OTR.**

L'objectif de la création de ce musée est, non seulement de retracer l'histoire par des faits, symboles et événements des anciennes régies financières (Impôts et Douanes) ayant marqué et impacté la vie socio-économique du Togo, mais aussi d'exposer et de pérenniser l'histoire de l'OTR, depuis sa création jusqu'à sa pleine expansion.

En outre, ce musée va constituer, vis-à-vis du personnel de l'OTR et du grand public, un symbole de l'unité et de la fédération des différents commissariats de l'Office qui œuvrent au quotidien pour le développement socio-économique du Togo.

A cet effet, tout le personnel de l'OTR, en activité ou à la retraite, ainsi que tous les agents des anciennes Direction Générale des Douanes (DGD), Direction Générale des Impôts (DGI), Direction du Cadastre et de la Cartographie (DCC), Direction des Affaires Domaniales et Cadastrales (DADC) et toute autre personne de bonne volonté, sont exhortés à fournir (ou renseigner sur) tout matériel physique ou électronique pouvant faire l'objet d'exposition au sein du musée. Le répertoire indicatif des objets d'expositions est joint en annexe au présent communiqué.

Les personnes intéressées par le présent communiqué et désireuses de fournir du matériel ou des informations dans le cadre des opérations de collecte, peuvent s'adresser :

- à Lomé, au service Accueil du bâtiment principal du siège de l'OTR, au 22 53 14 00 et,
- à l'intérieur du pays, aux Secrétariats des Divisions régionales des Impôts, des Douanes ou du Cadastre aux jours et heures ouvrables, aux contacts téléphoniques ci-après :

REGIONS	IMPOTS	CADASTRE	DOUANES
REGION DES SAVANES (DAPAONG)	22 53 14 86	22 53 14 86	27 70 00 23
REGION DE LA KARA (KARA)	22 53 14 85	26 60 10 72	90 15 05 25
REGION CENTRALE (SOKODE)	22 53 14 84	70 12 27 92	22 53 14 74
REGION PLATEAUX EST (ATAKPAME)	22 53 14 90	22 53 14 90	22 53 14 73
REGION PLATEAUX-OUEST (KPALIME)	22 53 14 93	22 53 14 93	22 53 14 73
REGION MARITIME (TSEVIE)	22 53 14 59	90 36 96 80	

Le Commissaire Général compte sur la mobilisation et la collaboration de tous.

Fait à Lomé, le 30 mai 2024

**Le Commissaire Général**



**Philippe Kokou B. TCHODIE**

## REPertoire INDICATIF DU MATERIEL A COLLECTER

- Portraits des Commissaires;
- Portraits des Directeurs et Responsables des services des Impôts, Douanes et Cadastre jusqu'en 2013 ;
- Photos des bâtiments;
- Photos d'évènements;
- Photos de diverses compétitions;
- Articles de presse d'évènements ;
- Articles publicitaires;
- Totems, insignes, plaques, et enseignes publicitaires à l'effigie des Services ;
- Trophées, prix, distinctions honorifiques;
- Textes successifs ayant marqué le cadre juridique de la fiscalité et des Douanes au Togo, notes circulaires, arrêtés ministériels, ordonnances, Codes des Douanes, Codes des Impôts ;
- Outils de travail (loupes de surveillance, torches, assortiments de tests, takimetre, teodolites, stations total, etc);
- Livres des Douanes ou des Impôts relatant la genèse des Services ;
- Divers uniformes des Douanes togolaises depuis la création jusqu'à ce jour ;
- Engins motorisés (engins hors usage) ;
- Photos/vidéos de saisies significatives de marchandises illicites ;
- Photos/ vidéos d'astuces utilisées par les trafiquants pour dissimuler les marchandises frauduleuses ou illicites ;
- Marchandises de contrefaçon saisies.

***NB : la liste du matériel à collecter n'est pas exhaustive. Tout écrit, matériel physique ou électronique ne figurant pas sur cette liste peut être soumis à l'appréciation du Comité de coordination du Musée.***